

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2025**

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

## ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

### SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Bilan	6
Évolution de l'actif net	7
Résultats	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 13
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Programme de soutien au développement de l'Excellence	14
Annexe B - Programme Placements Sports & Loisirs	14

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme un bon nombre d'organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits d'adhésion dont il n'est pas possible d'examiner l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre examen de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'adhésion, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024, et de l'actif net aux 1er avril et aux 31 mars 2025 et 2024. Nous avons donc exprimé une conclusion avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gosselin & Associés inc.*<sup>1</sup>

Gosselin & Associés inc.  
Société de comptables professionnels agréés  
Montréal, le 9 juillet 2025

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A101673

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE****BILAN****AU 31 MARS 2025**

	2025 \$	2024 \$
<b>ACTIF</b>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	275 605	246 048
Débiteurs (note 3)	81 044	112 118
Frais payés d'avance	<u>40 077</u>	<u>30 910</u>
	396 726	389 076
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>4 363</u>	<u>8 726</u>
	<u><u>401 089</u></u>	<u><u>397 802</u></u>
<b>PASSIF</b>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	46 639	71 397
Revenus reportés	12 760	-
Apports reportés (note 7)	<u>13 476</u>	<u>34 701</u>
	72 875	106 098
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 8)	<u>4 363</u>	<u>8 726</u>
	<u><u>77 238</u></u>	<u><u>114 824</u></u>
<b>ACTIF NET</b>		
AFFECTÉ AU FONDS DE PRÉVOYANCE (note 9)	100 000	100 000
NON AFFECTÉ	<u>223 851</u>	<u>182 978</u>
	<u>323 851</u>	<u>282 978</u>
	<u><u>401 089</u></u>	<u><u>397 802</u></u>

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

---

	Affecté au Fonds de prévoyance (note 9) \$	Non affecté \$	2025 Total \$	2024 Total \$
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
Solde au début de l'exercice	100 000	182 978	282 978	289 051
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>40 873</u>	<u>40 873</u>	<u>(6 073)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>100 000</u>	<u>223 851</u>	<u>323 851</u>	<u>282 978</u>

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**

**RÉSULTATS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	<b>Budget</b> \$	2025 \$	2024 \$
<b>PRODUITS</b>			
Subventions			
Subvention MEES (annexe A)	156 932	156 932	128 905
Opérations régulières			
Adhésion membres	265 000	319 379	253 137
Événements	105 000	116 949	94 938
Adhésion clubs	45 500	54 600	45 336
Stages d'entraîneurs	20 000	25 805	13 380
Commandites	13 000	12 844	13 927
Intérêts	<u>6 500</u>	<u>6 390</u>	<u>6 945</u>
	455 000	535 967	427 663
Programme Placements Sports et Loisirs (annexe B)			
Appariement (annexe B)	37 500	30 243	32 977
Dons (annexe B)	<u>12 000</u>	<u>10 621</u>	<u>10 435</u>
	<u>49 500</u>	<u>40 864</u>	<u>43 412</u>
	<u>661 432</u>	<u>733 763</u>	<u>599 980</u>
<b>CHARGES</b>			
Salaires et charges sociales	261 496	264 192	249 176
Services professionnels	202 673	196 286	181 520
Championnats provinciaux	145 730	159 759	101 901
Programme de soutien aux clubs	20 000	20 000	20 000
Informatique et impression	16 800	10 491	11 673
Transports et communications	18 750	8 342	12 140
Promotion du sport	<u>21 607</u>	<u>17 772</u>	<u>22 244</u>
	<u>687 056</u>	<u>676 842</u>	<u>598 654</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'OPÉRATIONS RÉGULIÈRES</b>	(25 624)	56 921	1 326
<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE (annexe A)</b>	<u>(1 395)</u>	<u>(16 048)</u>	<u>(7 399)</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>(27 019)</u></u>	<u><u>40 873</u></u>	<u><u>(6 073)</u></u>

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE****FLUX DE TRÉSORERIE****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	2025 \$	2024 \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	40 873	(6 073)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 363	4 363
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(4 363)</u>	<u>(4 363)</u>
	<u>40 873</u>	<u>(6 073)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	31 074	12 525
Frais payés d'avance	(9 167)	(7 080)
Créditeurs	(24 758)	(31 760)
Revenus reportés	12 760	-
Apports reportés	<u>(21 225)</u>	<u>(8 645)</u>
	<u>(11 316)</u>	<u>(34 960)</u>
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	29 557	(41 033)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	29 557	(81 033)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>246 048</u>	<u>327 081</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>275 605</u></u>	<u><u>246 048</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 18 août 1970. Le but de l'organisme est de promouvoir la pratique de la boxe olympique au Québec. L'organisme est exempté d'impôts sur le revenu.

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Constatation des produits**

**Apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

**Revenus de placements**

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

**Adhésion**

Les produits d'adhésion sont constatés linéairement sur la période couverte par celle-ci.

**Événements et stages**

Les produits tirés des événements et des stages sont constatés lorsque les activités ont eu lieu.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Équipement d'entraînement et de compétition	5 ans

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

---

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse et des débiteurs à l'exception des taxes à la consommation. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs à l'exception des sommes dues à l'État.

La direction est d'avis que ces instruments n'exposent pas l'organisme à un risque significatif de liquidité, de crédit ou de marché.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes de l'encaisse.

### 3 - DÉBITEURS

	2025 \$	2024 \$
Placements Sports & Loisirs	-	32 975
Subvention à recevoir MEES	78 466	76 371
Taxes à la consommation	2 578	2 772
	<u>81 044</u>	<u>112 118</u>

### 4 - IMMOBILISATIONS

	2025		2024	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Équipement d'entraînement et de compétition	<u>21 814</u>	<u>17 451</u>	<u>4 363</u>	<u>8 726</u>

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025**

---

**5 - CRÉDITEURS**

	2025 \$	2024 \$
Fournisseurs et frais courus	16 700	50 902
Salaires et vacances	26 765	18 038
Sommes dues à l'État	<u>3 174</u>	<u>2 457</u>
	<u>46 639</u>	<u>71 397</u>

**6 - MARGE DE CRÉDIT**

L'organisme dispose d'une disponibilité de crédit totale de 50 000 \$ sur cartes de crédit dont 30 000 \$ est une marge de crédit, renouvelable annuellement sans aucune garantie. Les montants prélevés portent intérêt au taux annuel de 8,95 %. Au 31 mars 2025, la marge de crédit est inutilisée.

**7 - APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des programmes spécifiques de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 31 mars 2024 \$	Octrois \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 31 mars 2025 \$
Ministère de l'Éducation du Québec	31 201	125 570	143 295	13 476
PSES - Événements sportifs	<u>3 500</u>	<u>1 500</u>	<u>5 000</u>	-
	<u>34 701</u>	<u>127 070</u>	<u>148 295</u>	<u>13 476</u>

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

---

### 8 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent les montants non amortis des apports affectés ayant servi à l'achat d'équipements. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	2025 \$	2024 \$
PSDE - Mise en oeuvre des projets synergiques - Bonification de l'année 2021-2022	<u>4 364</u>	<u>13 089</u>
	2025 \$	2024 \$
Solde au début de l'exercice	8 726	-
Amortissement de l'apport pour l'exercice	<u>(4 363)</u>	<u>(4 363)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 363</u>	<u>8 726</u>

### 9 - AFFECTATION INTERNE

Le 5 juin 2020, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 100 000 \$ au Fonds de prévoyance pour la réalisation de ses projets futurs.

L'organisme ne peut utiliser les actifs nets grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

### 10 - PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS ET LOISIRS

En vertu du programme Placements Sports & Loisirs qui a pris fin le 31 mars 2021 dernier, l'organisme a déposé auprès du gestionnaire Fondation du Grand Montréal (FGM) 20 % des dons admissibles ainsi que l'appariement correspondant. Le capital sera comptabilisé aux livres de l'organisme une fois la période de 10 ans atteinte. Le total du capital accumulé auprès du gestionnaire FGM s'élève à 67 549 \$.

Dans le cadre du programme Placements Sports & Loisirs qui est venu à échéance le 31 mars 2025, l'organisme a recueilli un total de 10 621 \$ (10 435 \$ en 2024) en dons admissibles au programme Placements Sports, lui donnant droit à un appariement maximal de 40 194 \$ (43 827 \$ en 2024). De ce montant, 10 163 \$ (10 852 \$ en 2024) n'a pas été comptabilisé comme revenu, car cette somme est affectée au fonds de dotation - Gestionnaire Desjardins gestion du patrimoine (DGP). Le total du capital accumulé auprès du gestionnaire DGP s'élève à 20 535 \$ (19 680 \$ en 2024).

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	<u>Budget</u> \$	<u>2025</u> \$	<u>2024</u> \$
<b>ANNEXE A - PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE</b>			
<b>PRODUITS DE SUBVENTIONS</b>			
MEES - Excellence	216 346	143 295	249 312
MEES - Bonification	5 000	5 000	5 000
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>4 363</u>	<u>4 363</u>	<u>4 363</u>
	<u>225 709</u>	<u>152 658</u>	<u>258 675</u>
<b>CHARGES</b>			
Programmes engagement entraîneurs	78 645	78 645	77 750
Programmes d'entraînement	58 596	31 000	81 017
Programmes de compétitions	45 000	26 170	24 852
Perfectionnement des entraîneurs et officiels	40 500	7 040	27 734
Projet Synergique	-	21 488	50 358
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>4 363</u>	<u>4 363</u>	<u>4 363</u>
	<u>227 104</u>	<u>168 706</u>	<u>266 074</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>(1 395)</u>	<u>(16 048)</u>	<u>(7 399)</u>
<b>ANNEXE B - PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS &amp; LOISIRS</b>			
Dons	12 000	10 621	10 435
Appariement	<u>37 500</u>	<u>30 243</u>	<u>32 975</u>
	<u>49 500</u>	<u>40 864</u>	<u>43 410</u>
<b>CHARGES</b>			
Salaires et charges sociales	40 000	34 000	35 000
Transports et communications	5 000	4 000	5 000
Informatique et impression	3 000	1 000	2 000
Promotion du sport	<u>1 500</u>	<u>1 864</u>	<u>1 410</u>
	<u>49 500</u>	<u>40 864</u>	<u>43 410</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>